

SEMAINE EN FORET AU REFUGE DE BOTTENS 2026

Le prix de la prestation est fixé selon le barème en vigueur ci-dessous ; il est déterminé en fonction du revenu familial brut mensuel.

Le responsable légal ou la responsable légale est tenu.e de fournir les documents nécessaires à la détermination du prix de la prestation au moment de l'inscription ou au plus tard dans un délai d'une semaine au moment de l'inscription (4 mai 2026) via l'adresse mail suivante : centre-aere@fasl.ch.
Passé ce délai et sans document fourni, le barème maximum (« dès CHF 14'001.- ») est facturé d'office.

Revenu déclaré : le montant pris en compte pour calculer le prix de la semaine est basé sur le revenu familial brut mensuel, y compris salaire du conjoint, (dernière fiche de salaire, indemnités chômage, pension alimentaire, PC familles, revenu d'insertion, éventuelles rentes, pour les personnes indépendantes : dernière déclaration d'impôt). Ces données seront traitées de manière confidentielle.

Rabais famille : Une réduction d'un tiers est accordée au 2ème enfant inscrit et aux suivants (excepté la catégorie minimale) pour une même prestation aux mêmes dates.

Condition d'annulation : Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de présentation d'un certificat médical

* Aucun justificatif n'est requis pour cette catégorie de revenu familial brut mensuel.

Barème des prestations

revenu familial brut mensuel	Prix du centre aéré / enfant
jusqu'à 3'000.-	60.00
de 3'001. - à 4'000.-	75.00
de 4'001.- à 5'000.-	90.00
de 5'001.- à 6'000.-	105.00
de 6'001.- à 7'000.-	125.00
de 7'001.- à 8'000.-	145.00
de 8'001.- à 9'000.-	165.00
de 9'001.- à 10'000.-	190.00
de 10'001.- à 11'000.-	215.00
de 11'001.- à 12'000.-	240.00
de 12'001.- à 13'000.-	270.00
de 13'001.- à 14'000.-	300.00
dès 14'001.-*	330.00